

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

## D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES

030303

**SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2014**

030303

**Présents :** M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,  
Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques  
DALL'ACQUA, Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoint,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,  
M. André LABARTHE, Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM,  
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Jacques NAYA,  
Mme Patricia PROHASKA, M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO,  
M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Bernard UTHURRY,  
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,  
M. Jean-Pierre ARANJO, Mme Véronique PEBEYRE.

### Délégations de vote :

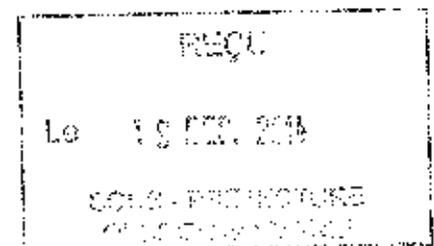
- Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
- Mme Araceli ETCHENIQUE donne pouvoir à M. David CORBIN,
- M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA,
- M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY,
- Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.

030303

### **18 - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU**

Monsieur André LABARTHE expose que ce rapport comprend 3 parties :

- Une note liminaire.
- Une note sur le service de l'eau potable.
- Une note sur le service de l'assainissement.
- des annexes disponibles au secrétariat du Centre Technique Municipal, où sont consignés les bilans de la qualité des eaux distribuées et assainies pour l'année 2013.



## NOTE LIMINAIRE

Le présent rapport concerne la production et la distribution de l'eau potable, ainsi que la collecte et l'épuration des eaux usées.

Ces prestations sont assurées par deux services :

- Service de l'eau potable.
- Service d'assainissement.
- La gestion de ces services est assurée sous la forme de régie directe.

### Le prix de l'eau :

Composantes du prix de l'eau pour l'année 2013 :  
(pour compteur Dn15)

#### 1- Service de l'eau potable

1. Redevance fixe : 25,30 € HT.
2. Prix du m<sup>3</sup> d'eau distribué : 0,750 € HT par m<sup>3</sup>.
3. Préservation des ressources en Eau : 0,072 € HT par m<sup>3</sup>.
4. Taxes Taxe Agence de l'eau : 0,300 € HT par m<sup>3</sup>.
5. TVA 5,5 %.

#### 2- Service de l'assainissement

1. Prix du m<sup>3</sup> d'eau assaini : 1,490 € HT.
2. Redevance collecte 0,225 € HT par m<sup>3</sup>.
3. TVA 7 %.

A partir de ces éléments, la facturation de référence définie par l'INSEE et jointe à la présente note, fait ressortir pour 2013 les prix suivants par m<sup>3</sup> :

Distribution eau potable : 1,19 € TTC.

Assainissement de l'eau : 1,83 € TTC.

**Montant total : 3,02 € TTC.**

## LE SERVICE DE L'EAU POTABLE

### A) INDICATEURS TECHNIQUES

#### **1 – PRESENTATION GENERALE**

Oloron Ste Marie dispose d'un patrimoine souterrain riche et diversifié qui lui permet de bénéficier de ressources en eau de qualité et en quantité relativement importante.

Ainsi, l'alimentation d'Oloron Ste Marie et du territoire proche (12 communes) est assurée par :

- Trois points de production :
  - La Source du Lourtau située dans le massif karstique du Bager
  - Les deux Puits du Vert de St Pée situés dans la plaine alluviale du Vert

L'eau ainsi captée et puisée, est acheminée vers des réservoirs de stockage qui assurent, via un réseau de distribution maillé, la desserte de l'ensemble des abonnés :

- Quatre sites de stockage

Réservoirs du Bager Sud (capacité : 40 m<sup>3</sup>), de Soeix (2 000 m<sup>3</sup>), de Ste Croix (1 550 m<sup>3</sup>), de St Pée (2 000 m<sup>3</sup>)

L'interconnexion de ces différents sites de production et de stockage constitue une sécurité pour l'approvisionnement en eau potable de la quasi-totalité des usagers desservis.

Seul le quartier du Faget d'Oloron est desservi par le Syndicat d'Ogeu, géré par la SAUR. Le volume d'eau acheté par la Ville d'Oloron à la SAUR pour l'année 2013 était de 24 445 m<sup>3</sup>.

Une télésurveillance et un système d'alerte, gérés par informatique, complètent le dispositif pour assurer un suivi continu de la qualité de l'eau et des quantités disponibles dans les réservoirs. Ainsi, les eaux provenant de la Source du Lourtau peuvent être détournées du réseau pendant les périodes de turbidité. Au cours de l'année 2013, près de 376 600 m<sup>3</sup> ont été ainsi détournés pendant les 56 jours où la turbidité a été excessive.

L'année 2013 a été marquée par des épisodes pluvieux importants (cumul des précipitations – relevés STÉP de Légugnon : 1706 mm)

Le réseau de distribution de la Ville d'Oloron Ste Marie comporte 110 km de canalisations.

Il est composé de conduites d'adduction qui assurent notamment la liaison entre les différents réservoirs et d'un réseau secondaire maillé dans sa quasi-totalité, qui dessert les différents abonnés Oloronais (5 495) et les communes avoisinantes (6 456 habitants).

Nature et diamètre des différentes canalisations de distribution :

- Diamètre : 40 mm à 300 mm
- Fonte, Acier, P.V.C, P.E.H.D

**Le taux de connaissance du réseau peut être estimé à 95 %**

.....

L'ensemble du réseau est reporté sur fond cadastral et traité par un Système d'Information Géographique – une intervention de réactualisation est à l'étude.

Renouvellement du réseau :

Linéaire total réseau : 110 km	Réseau renouvelé : 560 ml	Taux de renouvellement : 0,51 %	2013
-----------------------------------	------------------------------	------------------------------------	------

Détail des volumes contrôlés

- **Volumes produits**

Pour l'année 2013, la Source du Lourtau, ressource principale, a fourni 81 % des besoins en eau. Le complément a été produit par les Puits du Vert et ce pendant les périodes d'étiage et lors d'épisodes de turbidité importante.

Capacité des Sites de production :

- Puits du Vert n°1 - débit max disponible : 290 m<sup>3</sup>/h

- Puits du Vert n°2 - débit max disponible : 130 m<sup>3</sup>/h

- Source du Lourtau – débit disponible compris entre 216 et 340 m<sup>3</sup>/h

Le mode de prélèvement actuel ne permet pas de réguler le débit au départ de la Source. Ainsi, un volume d'eau très important transite par le circuit de distribution et est rejeté au milieu naturel via le réservoir de St Pée. Le programme de travaux, engagé en 2013 et destiné à améliorer la qualité de l'eau en distribution va notamment permettre de prélever le seul volume nécessaire aux besoins en eau potable et de restituer au cours d'eau « le Lourtau » un débit réservé.

Volume prélevé Source du Lourtau - (1)	2 923 125 m <sup>3</sup>
Volume prélevé et rejeté au milieu naturel / Turbidité - (2)	1 610 295 m <sup>3</sup>
Volume prélevé Puits I et II - (3)	393 010 m <sup>3</sup>
Volume produit utile - (1+3-2)	1 705 840 m <sup>3</sup>

Pour l'année 2013, 1 366 531 m3 ont été distribués et répartis de la façon suivante :

Volumes distribués	Valeurs
Usage domestique	542 101 m3
Services Municipaux (compris volumes non comptabilisés)	15 880 m3
Usage industriel	345 722 m3
Usage agricole	9 605 m3
Vente en gros	453 223 m3

- **Autres indicateurs du réseau**

Rendement du réseau (volume consommé / volume produit) :

« Volume consommé » : volumes vendus et comptabilisés + volumes estimés non comptabilisés comprenant les puisages sur les poeaux et bouches incendie, les purges sur le réseau, les prélèvements liés à la propreté urbaine

« Volume produit » : volume produit par la Source du Lourtau et les stations de pompage du Vert

Rendement (%)	75,17	Année 2013
---------------	-------	------------

Indice linéaire des volumes non comptés :

Estimation des pertes journalières par kilomètre de réseau par rapport au volume facturé.

ILVNC (m3/km/j)	10.82	Année 2013
-----------------	-------	------------

Indice linéaire des pertes en réseau :

Estimation des pertes journalières par kilomètre de réseau par rapport au volume consommé (comptabilisé et pris en compte dans le calcul du rendement du réseau).

ILP (m3/km/j)	10.31	Année 2013
---------------	-------	------------

Défense incendie.

Raccordé sur le réseau d'eau potable, ce dispositif est composé de 118 hydrants (poteaux et bouches incendie) répartis de façon quasi-uniforme sur la commune, et ce afin de garantir une protection efficace contre l'incendie.

Des essais annuels et réglementaires sont effectués sur l'ensemble des hydrants par le Service des Eaux.

Le Service des Eaux :

Mode de Gestion : Régie Municipale

Compétences :

- Production et traitement de l'eau
- Suivi quotidien de l'eau (auto-contrôle)
- Maintenance et gestion de la distribution de l'eau (Réservoirs / réseau de distribution – canalisations et branchements)
- Gestion dispositif de défense incendie
- Vente en gros – Communes et Syndicats avoisinants
- Relevés des compteurs / Facturation

Maintenance du réseau – Bilan d'activités :

Type d'interventions	Nombre
Fuite canalisation	26
Fuite branchement (compteur compris)	48
Demande d'un abonné/ problème de pression	5
Demande d'un abonné/ problème « qualité de l'eau »	6
Intervention Télétransmission (1)	28
Divers (2)	6

1. Les sites de production et de stockage sont équipés de dispositifs de Télé-surveillance et Télé-alarmer.
2. Interventions sur sites de production et de stockage (maintenance équipements, nettoyage réservoirs, ...) – Interventions liées au traitement de l'eau et suivi de la qualité – gestion parc compteurs – travaux neufs – relevés semestriels des compteurs

Une équipe d'astreinte assure le maintien du service en dehors des ouvrables.

Bilan des interventions 2013 :

21 interventions réparties de la façon suivante :

- 7 concernent les réparations sur le réseau,

14 concernent le maintien du service pendant les périodes de turbidité et les interventions liées au dispositif de télésurveillance des sites de production et de stockage.

## 2 – QUALITE DE L'EAU

### Gestion de la ressource :

Bien que les ressources disposent de quantités relativement importantes, le maintien de qualité de l'eau reste fragile.

Ainsi, chaque ressource dispose d'un périmètre de protection lui permettant de limiter les risques contre les pollutions et contaminations diffuses ou accidentelles.

### Etat d'avancement des Périmètres de Protection :

Ressource	Date de l'Arrêté Préfectoral	Indice	Prescriptions
Source du Lourtau	20 Juin 1984	0.80	
Puits du Vert n°1	8 Juin 2011	0.80	Prescriptions particulières pour l'activité agricole dans le périmètre de protection rapproché
Puits du Vert n°2	8 Juin 2011	0.80	Idem

Suite à la procédure réglementaire (étude hydrogéologique, rapport hydrogéologue agréé, dossier d'enquête publique) les périmètres de protection des Puits du Vert de St Pée sont définis par Arrêté Préfectoral du 8 Juin 2011.

Suivi de la qualité de l'eau :

En 2013, l'Agence Régionale de Santé a réalisé un suivi réglementaire de la qualité de l'eau produite et distribuée.

Bilan 2013 – Nombre d'analyses effectuées sur les trois unités de distribution

<i>Unité de distribution</i>	<i>Analyses « Qualité bactériologique »</i>	<i>Analyses « Qualité physico-chimique »</i>	<i>Taux de conformité</i>
<i>Oloron (1)</i>	30	34	100%
<i>Quartier Bager Sud</i>	6	7	94% (2)
<i>Quartier Faget</i>	8	10	100%

(1) : Oloron Ville ; Quartiers Soeix, Gabarn, St Pée

(2) : Un prélèvement sur le réseau de distribution (Bager Sud) a montré une légère dégradation bactériologique de l'eau. Les investigations et les mesures prises à l'issue de ce constat ont permis d'éliminer très rapidement ce dysfonctionnement.

Les autres analyses étaient conformes à la réglementation en vigueur (Décret n°94.841 du 29 Septembre 1994).

Taux de conformité : 98%

Pour 2013, la synthèse réalisée par l'Agence Régionale de Santé fait état « d'une eau distribuée de qualité bactériologique satisfaisante et de bonne qualité physico-chimique »

En complément, le Service des Eaux effectue un contrôle quotidien de qualité de l'eau sur des points significatifs du réseau.

L'eau distribuée – Quelques paramètres qualitatifs :

Paramètres (valeurs moyennes)	Quartier Faget	Oloron Ville / Bager / Soeix / St Pée	Références	Unités
pH	7.77	8.01	De 6.5 à 9	
Titre Alcalimétrique complet (TAC)	14.62	13.61		°F
Calcium	48.95	44.47		Mg/l
Chlorures	37.95	2.83	250	Mg/l
Magnésium	9.07	14.05		Mg/l
Potassium	0.86	0.43		Mg/l
Sodium	22.50	1.63	200	Mg/l
Fluorures	0.11	0.05	1.5	Mg/l

- Dureté (teneur en calcium et en magnésium) : environ 16°F (idem Quartier Faget) - Eau peu calcaire
- Fluorures (Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau) : environ 0.12 mg/l (idem Quartier Faget) - Teneur en fluor très faible
- Nitrates (éléments provenant essentiellement de l'activité agricole et des rejets domestiques et industriels : 1.92 mg/l (Quartier Faget : 6.74 mg/l) (Valeur référence max : 50 mg/l) - Taux faible, aucun caractère de toxicité
- Pesticides (substances chimiques utilisées dans le traitement des cultures et désherbage) : pas de présence détectée

Remarques sur les installations:

La clôture du Lourtau n'empêche pas l'accès au captage (observation ARS) – Renforcement réalisé – Etude de réhabilitation du dispositif en cours.

Les Puits du Vert et le réservoir de St Pée sont bien clôturés (observation ARS).

La clôture du périmètre immédiat du Puits du Vert n°11 a été entièrement réhabilitée suite aux dégradations causées par les inondations des 10 et 11 juin 2008

## **B) INDICATEURS FINANCIERS**

### **1 - Le prix de l'eau**

#### **a) Modalités de tarification**

La tarification, identique pour tous les abonnés Oronais, est établie sous la forme d'un barème comprenant :

- Une redevance fixe (abonnement annuel).
- Une partie, proportionnelle au volume consommé.

Les deux termes du barème sont révisés chaque année, suivant l'évolution des dépenses d'exploitation.

#### **b) Eléments du prix de l'eau**

Le prix de l'eau se compose de la rémunération du service de l'eau, de la redevance de l'Agence Adour-Garonne, et de la TVA qui s'applique à tous les éléments du prix de l'eau à l'exclusion de la redevance de l'Agence de l'Eau.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, les éléments du prix de l'eau sont les suivants :

- Rémunération du service de l'eau :

1) Redevance fixe : 12,65 € par facturation soit 25,30 € pour l'année + TVA : 5,5 %  
(total redevance 26,70 €/an).

#### **2) Prix du mètre cube distribué :**

- Eau : 0,76 € par mètre cube.
- Redevance Prélèvement : 0,072 € par mètre cube.
- Redevance de l'Agence de l'eau : 0,300 € par mètre cube.
- T.V.A : 6,5 %
- Total : 1,12 € HT soit 1,19 € T.T.C.**

...

**c) La facture d'eau**

Etablie pour 2012 et 2013, elle est annexée à la note liminaire. Pour la facture de référence, les montants sont les suivants :

- 2012..... 375,86 €.
- 2013..... 388,95 €.

ce qui représente une augmentation de : 13,09 €/an soit près de 1,09 €/mois.

**d) Taux d'impayés et versement au Fonds Départemental de Solidarité**

Le taux d'impayés défini dans l'Arrêté du 2 mai 2007 a été de 16 % - essentiellement dû à la vente en gros.

Pour les personnes en difficulté, la Ville d'Olcron alimente le Fonds Départemental de Solidarité.

<b><u>Impayés</u></b>	<b><i>Taux</i></b>	16%
	<b><i>Montant</i></b>	334 644,27 €
<b><u>Versement au F.D.S</u></b>	<b><i>Montant</i></b>	1 048,79 €

**e) Actions réalisées en 2013**

Rénovation du parc compteurs pour un montant de 12 420,00 €.

Acquisition de compteurs pour branchements neufs et dessertes collectives (dispositions SRU) pour un montant de :1 244,00 €.

- **Travaux de réhabilitation de réseaux (conduites de distribution et branchements - suppression branchements plomb) :**
- Av loustanau Lacau (partie)- 2 639,00 €.
- Rue Rocgrand - 68 498,00 €
- Rue Palassou - 103 668,45 €.
- Rue de la Filature – 20 000,00 €.

- **Travaux d'amélioration du dispositif de défense incendie**
  - Rénovation du parc poteaux incendie – 5 500.00€
- **Travaux destinés à améliorer la qualité de l'eau en distribution**
- Réalisation bâche Bager -- 270 173.00 €
  - **Etudes**
    - Etudo – Maîtrise d'œuvre travaux Bâche Bager – 10 128.12 €.
  - **Acquisition matériel**
- Appareil de véhicule – 11 360.00 €.

- **Maintenance bâtiments**

- Mise en conformité accès stations de pompage et réservoirs – 33 197.96 €

- **Dispositif de Télécontrôle sites « Eau Potable »**

Réactualisation Poste Central 2 360.00 €

Acquisition machine sous plis pour facturation – 6 131.00 €

**f) Programme d'actions à venir – Programme 2014**

- **Réhabilitation réseaux et remplacement branchements plomb /  
Renforcement défense incendie :**

Rue Gouverneur Général Bordès / Rue M Loubons 12 000.00 €

Rue Jean Jaurès 18 600.00 €

Quartier Fagel – 20 000.00 €

- **Travaux de maintenance sur dispositif incendie**

Acquisition hydrants et équipements – 11 000.00 €

o **Travaux destinés à améliorer la qualité de l'eau en distribution**

- Réalisation d'une bêche au Bager Sud (fin) -- 98 800.00 €
- Réalisation réseau desserte Bager Sud -- 220 000 €
- Transfert dispositif « contrôle Turbidité » et « stérilisation » / équipements réservoirs de Soeix et St Croix 140 000.00 €
- Acquisition compteurs et équipements de Télérelève -- 25 000.00 €
- Acquisition matériel équipement de chantier -- 2 000.00 €

o **Sites production et stockage**

- Réhabilitation enduits extérieurs réservoirs de Ste Croix -- 45 000.00 €
- Remplacement groupe pompage immergé Puits du Vert n°2 de St Pée -- 60 000.00 €

o **Divers**

- Acquisition matériel fontainerie (stock magasin) -- 8 000.00 €
- Remplacement pompe surpresseur Bager -- 2 000.00 €

## LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

### A) INDICATEURS TECHNIQUES

Deux zones d'assainissement existent à Oloron Sainte-Marie :

- assainissement collectif dans la zone urbaine, telle que définie par délibération et intégration dans le PLU (zonage) en date du 18 décembre 2000 et repris dans le cadre du nouveau PLU, zone d'assainissement collectif complétée en 2006 par la mise en place d'un réseau de collecte des eaux usées et d'une station d'épuration d'une capacité de 700 EH à Soeix ;

- assainissement non collectif pour les quartiers ruraux, non compris dans la zone urbaine

## **1 L'Assainissement collectif**

Le système d'assainissement communal est défini par quatre arrêtés préfectoraux :

- du 06/11/1998 pour autorisation du fonctionnement du système d'assainissement collectif renouvelé le 18/07/2006 ;
- du 12/11/1998 pour autorisation du rejet de la station d'épuration dans le gave d'Oloron renouvelé le 19/10/2005 ;
- du 02/10/2003 pour déclaration de l'unité de compostage des boues de la station d'épuration de Légugnon ;
- du 10/08/2005 pour déclaration de la mise en place et de l'exploitation d'un réseau de collecte des eaux usées et d'une station d'épuration d'une capacité de 700 EH, bourg de Soeix.

Les objectifs de réduction des flux de substances polluantes sont :

- d'assurer le transfert intégral des flux polluants à la station d'épuration par temps sec ;
- de maîtriser le taux d'épuration de la station avant rejet au gave en respectant les concentrations maximales admissibles et les rendements minimum à atteindre.

Sur les cinq tranches du programme d'assainissement, toutes sont aujourd'hui réalisées.

Le transfert des eaux usées générées au niveau des rues Gassion et Marcel Pagnol, des avenues de Précillon et de Gacés (250 EH) correspondant au bassin versant amont du point de captage du cours d'eau « Arriugastou » (giratoire Borderouge) s'est effectué dans le courant du mois de Juillet 2013.

La situation actuelle est la suivante :

### **1. Le réseau de collecte**

Le réseau de collecte capte plus 96 % des flux polluants en 2013 soit la pollution équivalente à une population de 11 300 habitants (pollutions d'origine domestique et industrielle confondues).

La population desservie par le système d'assainissement collectif comprend 9 830 habitants. Le réseau de collecte, qui est à près de 60 % unitaire (eaux usées et eaux pluviales sont collectées simultanément), s'étend sur 110 km environ et a des diamètres allant du 200 au 1 200 mm. Il est accompagné de 18 déversoirs d'orage et de 24 postes de refoulement des eaux usées.

Les secteurs non raccordés sont :

- les rejets diffus des habitations anciennes organisées autour des gaves (rues Louis Barthou, Palassou & Camou) pour lesquelles une campagne de contrôle des branchements s'est poursuivie en 2013. Une étude de faisabilité confiée au bureau d'étude SAFÈGE-Environnement a permis de cerner des solutions pour l'assainissement de ces zones particulières.

Travaux : le même cabinet SAFÈGE-Environnement est chargé de la maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement (programmés au schéma directeur d'assainissement) et, du dévoiement du cours d'eau « l'Arriugastou ». Ces travaux, commencés en 2005, se sont poursuivis en 2008 par la création de l'ouvrage de dévoiement du ruisseau en question au niveau du giratoire Borderouge. La jonction avec le ruisseau dans son cheminement amont correspond à la tranche conditionnelle du marché confié à l'entreprise EUROVIA. Cette opération s'est effectuée en parallèle de l'emprise pour la déviation de la RN 134 en entrée d'agglomération. La déviation intégrale et séparative du cours d'eau, s'est soldée en juillet 2013.

L'objectif du taux de collecte, à terme, s'élevant à plus de 95 % est respecté.

Parallèlement aux grands travaux, le service municipal d'assainissement a réalisé cinq branchements neufs cette année.

Aucun logement collectif n'a été bâti en 2013 ; quelques nouvelles habitations se sont déclarées dans le cadre des permis de construire déposés en 2013 ; cela a donné lieu à 11 branchements nouveaux sur des infrastructures déjà équipées (lotissements).

### 1. Qualité des eaux traitées

L'installation a permis de traiter un volume total annuel de 1 210 179 m<sup>3</sup> d'eaux usées (3 313 m<sup>3</sup>/j en moyenne). Les charges moyennes de pollution traitées figurent dans le tableau ci-dessous.

La quantité de boues produites est de 1 296 t, la totalité étant valorisée en agriculture après compostage avec 2 187 t de déchets vers broyés dans le centre de transformation géré par la régie d'assainissement.

La station d'épuration de Légugnon permet l'obtention d'un niveau de rejet conforme à la réglementation (exigences de l'arrêté ministériel du 22/06/2007).

	Concentration Moyenne mesurée (mg/l)	Norme de rejet (mg/l)	Charge moyenne mesurée (kg/j)	Dégradation moyenne mensuelle réalisée	Rendement épuratoire réalisé en 2013	Objectif de rendement min réglementaire	
						Temps sec	Temps pl
DCO EB	542,7		1 639,9				
DCO ET	19,7	125	64,0	47,9 t	98,00 %	87,0 %	82,0 %
MES EB	222,3		660,8				
MES ET	6,0	35	20,6	19,40 t	98,58 %	94,0 %	91,0 %
DBO <sub>5</sub> EB	229,1		679,7				
DBO <sub>5</sub> ET	5,2	25	20,6	20,13 t	97,30 %	94,0 %	92,0 %
NGL EB	38,6		117,2				
NGL ET	2,7	15	9,0	3,28 t	92,09 %	74,0 %	64,0 %

EB = Eaux Brutes/ET = Eaux Traitées

Le tableau ci-dessus montre, pour 2013 :

- Un respect des normes de rejets (concentrations en sortie inférieures aux seuils fixés par la réglementation) ;
- Un maintien des rendements épuratoires (supérieurs aux exigences réglementaires)

Les autocontrôles réalisés par le MATEVA sont au nombre de quatre pour l'année 2013 : (29-30/01/2013 & 16-17/10/2013) pour Légugnon ; (28-29/01/2013 & 16-17/01/2013) pour Soeix.

Les charges brutes théoriques à traiter sont :

	Volume (m <sup>3</sup> /j)	Pollution (EH)	DCO (kg/j)	DBO <sub>5</sub> (kg/j)	MES (kg/j)	NTK (kg/j)	PT (kg/j)
Flux de temps sec	2 755	24 537	2 945	1 292	1 758	233	70
Flux de temps pluie	3 755	27 496	3 300	1 386	1 859	249	75

### - Les systèmes de traitement

La station d'épuration de Légugnon traite les eaux résiduaires urbaines d'Oloron grâce à des filières biologiques dites classiques :

Filière eau : prétraitements + bassin d'orage, boues activées très faible charge, clarificateur.

Filière boue : silo épaisseur hersé, déshydratation mécanique par centrifugation.

Ces filières sont complétées de traitements annexes. C'est le cas du traitement biologique des graisses, du traitement des sables et des produits de curage des réseaux, du malaxage des boues à la chaux vive (filière arrêtée), du traitement des matières de vidange et, d'une plate-forme de co-compostage (boues/déchets verts) mise en service en 2005. Cette dernière est capable de traiter la totalité des boues produites, à terme, par la station d'épuration soit 2 300 m<sup>3</sup>/an (450 t MS) et une partie des déchets verts des déchetteries soit 4 000 m<sup>3</sup>/an de bois broyé (2 200 t brut). Cette unité de transformation (aération forcée) permet de produire un compost valorisé directement en agriculture (plan d'épandage de 325 ha déclaré + 120 ha en extension prévue pour 2014) et conforme à la norme NF 44-095.

Les capacités de traitement sont énoncées dans le tableau ci-dessous :

Origine	Volume	DCO	DBO <sub>5</sub>	MES	NTK	PT
Effluents du réseau	3 920	2 979	1 330	1 605	236	71
Matières de vidange	20	300	50	200	15	5
Produits d'hydrocurage	10	7	4	5	1	/
Graisses après traitement	6	40	20	115	/	/
Total m <sup>3</sup> /j ou kg/j	3 956	3 326	1 404	1 925	252	76

La **station d'épuration de Soeix** traite les eaux résiduaires urbaines du bourg grâce aux filières lit bactérien + lits plantés de roseaux à concurrence de 700 EH. Cette unité a été mise en service (opérationnel) début janvier 2007. Elle aura permis de traiter, en 2013, 14 895 m<sup>3</sup> d'eaux usées (4' m<sup>3</sup>/j en moyenne).

Cette année, 2 bilans d'autocontrôle « 24h00 » ont été réalisés par le MATEMA, les charges et rendements considérés figurent dans le tableau ci-dessous :

	Charge entrante (kg/j)	Rendement dégradation (%)
DCO	33,0	89,0
DBO5	20,0	96,0
MES	9,5	89,0
NGL	1,2	10,0

Les boues sont stockées sur les lits plantés de roseaux.

## **2 L'Assainissement non collectif**

Des 8 831 hectares de superficie, la zone rurale s'étend sur une surface de 5 600 hectares et rassemble 7 % de la population oloronaise.

Les dispositifs d'assainissement non collectif sont définis à partir de la carte d'aptitude des sols et de l'étude de diagnostic réalisés en 1994 complétée en 2005. Ils sont régis par la norme AFNOR DTU 64.1. Ces données sont consignées dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé.

Le contrôle (obligatoire) et l'entretien (facultatif) sont de la compétence de la Communauté des Communes du Piémont Oloronais et plus particulièrement de son Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Les décrets issus du parc d'assainissement non collectif du territoire de l'intercommunalité (matières de vidange et graisses essentiellement) sont traités par la station d'épuration de Légugnon. Des conventions sont signées avec les acteurs de la filière.

## **B) INDICATEURS FINANCIERS**

### **1- Le prix de l'Assainissement**

#### **a) Modalités de tarification :**

La tarification comprend un seul terme proportionnel au volume d'eau consommé pour les usagers desservis par un réseau d'assainissement collectif. Des coefficients dégressifs sont prévus pour la consommation d'eau supérieure à 6 000 m<sup>3</sup> par an.

La redevance des Ets LINDT & SPRÜNGLI est définie par convention. Elle comprend un terme fixe correspondant aux capacités réservées pour la collecte et le traitement de effluents de l'industriel et un terme variable qui correspond à la pollution des Ets LINDT, effectivement collectés et traités au cours de l'année concernée (montant demandé pour 2013 : 190 513 €).

Le prix de l'assainissement d'un mètre cube d'eau consommée est révisé chaque année suivant l'évolution des dépenses d'exploitation et en prévision des travaux prévus à court et moyen terme.

#### **b) Eléments du prix de l'assainissement**

Le prix de l'assainissement se compose de la rémunération du service de l'assainissement et de la T.V.A.

AL 1<sup>er</sup> janvier 2013 les éléments du prix de l'assainissement sont les suivants :

- Prix du mètre cube : 1,49 € H.T.
- Recéance collecte : 0,225 € H.T.
- T.V.A : 7,0 %.

**TOTAL ..... : 1,73 € T.T.C.**

### **2- Les autres indicateurs financiers**

#### **a) Recettes d'exploitation**

Compte tenu de l'élément précédent, la recette générée au titre de la redevance d'assainissement collectif a été en 2013 de 939 075 €.

Les autres recettes d'exploitation ont été :

- La contribution du budget général de la commune (130 000 € environ soit 10 % des charges) qui correspond aux charges d'eaux pluviales qui n'ont pas à être supportées par l'utilisateur ;
- La prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne qui s'est élevée à : 37 272 € ;
- La facturation des travaux réalisés par le régie d'un montant de : 9 751 € ;
- Les redevances pour apports extérieurs à la station, pour un montant de 40 433 € ;
- Les taxes de raccordement d'un montant de : 10 000 € ;
- Les redevances versées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne au titre de la collecte qui s'est élevée à : 143 714 €.

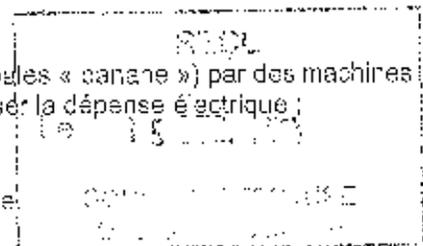
.../...

**b) Actions réalisées/payées en 2013**

- Amélioration du mode de collecte/mise en séparatif des rues Palassou & du XIV Juillet pour un montant de 140 121 € HT ;
- Réfection des collecteur EU/EP rues Adoua & Jéliotte pour un montant de 53 482 € HT ;
- Achèvement de la déviation du cours d'eau « Arrugastou » pour un montant de 95 162 € HT ;
- Réaménagement des infrastructures d'assainissement (PR Gabarn & Bartaou, DO Malherbes & Carrère, compostère pour un montant de 18 221 € HT ;
- Réalisation de travaux divers (WC publics des Halles, VRD G. Messier, T. Derême) pour un montant de 86 733 € HT ;
- Conduite de l'étude pour l'extension du plan d'épandage des boues de station d'épuration pour un montant de 3 200 € HT ;
- Acquisition de matériel pour l'exploitation de la station d'épuration (moteurs) pour un montant de 31 757 € HT ;

**c) Programme d'actions à venir**

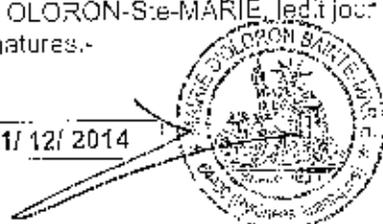
- Continuité des travaux préconisés par le Schéma Directeur des Eaux Pluviales (rues du XIV Juillet (r.n), Sadi Carnot, du Gl Gr Bordes;
- Rénovation des réseaux à l'occasion de travaux communs de VRD (rues d'Aspo, Gassion & J. Jaurès) ;
- Réalisation de la première tranche des travaux prévus dans le cadre de la réduction des rejets diffus (rues Camou & Palassou) ;
- Equipement de télésurveillance de deux postes de refoulement (Labarraque et Rogrand) ;
- Réhabilitation d'un WC public (Jardin Public) afin de le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite et l'équiper en nettoyage automatique ;
- Remplacement des agitateurs du bassin d'aération (circulateurs pales « banane ») par des machines de nouvelle génération (moteurs à haut rendement) afin de minimiser la dépense électrique ;
- Actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement et du zonage;



Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE** du présent rapport

Ainsi délibéré à Oloron-Sainte-Marie, le dit jour 18 décembre 2014.  
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 21/ 12/ 2014



LE MAIRE,

Hervé LUCBÉREILH

